



MAIRIE DE MAYRES-SAVEL
165 route du lac - 38350 MAYRES-SAVEL
Tél : 04.76.81.04.70 - mairie.mayressavel@gmail.com

**INFORMATIONS CONCERNANT LES NOUVELLES MODALITES
DE VOTE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
REFORME APPLICABLE EN MARS 2026**

- SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE (LOI DU 21 MAI 2025)

Désormais, même pour une commune de moins de 1000 habitants :

- La liste des candidats inscrits sur le bulletin de vote doit représenter la parité (alternance homme/femme ou femme/homme).
- On vote pour une liste entière de candidats.

Par conséquent pour les électeurs, il n'est plus possible de :

- Rayer ou rajouter un nom,
- Mélanger plusieurs listes,
- Modifier l'ordre des candidats.

Tout bulletin modifié est NUL.

- UN BULLETIN EST VALABLE S'IL :

- Correspond exactement à une liste déposée en préfecture,
- N'est pas annoté, raturé ou modifié,
- N'est pas déchiré ou détérioré.

- PROCURATIONS

Outre les anciennes modalités, il est désormais possible d'effectuer sa demande de procuration (ou radiation) pour les utilisateurs du Portail France Connect de façon totalement dématérialisée. Vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité et posséder une identité numérique certifiée France Identité.

DATE DES ELECTIONS :

1^{ER} TOUR : DIMANCHE 15 MARS DE 8H00 A 18H00.

2^{EME} TOUR : DIMANCHE 22 MARS DE 8H00 A 18H00.

Le Maire et le Conseil Municipal